

Vrai ou faux en pédagogie ?

Vérités ou sophismes* ?

Ch.P. pepinstercharles@ymail.com +www.gben.be,

- 1- Les professeurs devraient confier l'évaluation des acquis de leurs élèves à d'autres ; la formation et l'évaluation sont deux fonctions qui devraient être distinctes.
- 2- Puisqu'un élève en échec dans une école réussirait dans une autre, il faut un examen commun, le même pour toutes les classes d'un même niveau.
- 3- Certains professeurs sont sévères dans le jugement de leurs élèves, d'autres se montrent débonnaires, donc il faut que tous les examinateurs se réfèrent à la même grille de correction.

En 1-, 2-, 3- c'est vrai, ce sont trois évidences ... quand

Quand les examens sont faits pour classer les élèves, donc pour en déclasser certains, il est habituel de pondérer les rendements c'est-à-dire de les chiffrer : Dupont a obtenu 15/20 et Durant 5/20, c'est plus clair et plus impartial lorsque l'examineur est externe et ne connaît donc pas les récipiendaires. L'institution se dit droite dans ses bottes si ce verdict est prononcé après la passation d'épreuves éclairées par *les trois principes égalitaires* énoncés plus haut. Alors, oui, il est juste et bon, équitable et salutaire que Durant morde la poussière et ait, pour son bien, un traitement personnalisé : un redoublement, des examens de passage, des travaux de vacances, une réorientation, des cours de rattrapage, des leçons particulières, donc une nouvelle chance offerte par un Conseil de classe.

En 1-, 2-, 3- c'est faux, ce sont trois sophismes* ... SI

Oui, pensent certains, les professeurs sont les plus aptes à estimer comment leurs élèves réagissent aux questions qu'ils ont eux-mêmes conçues, administrées et dont ils ont examiné les réponses **SI** la note/euro est abolie**, **SI** leur but n'est pas de repérer les élèves à exclure mais de comprendre comment ceux-ci raisonnent, **SI** cette analyse leur permet de savoir ce qu'ils doivent mieux faire apprendre, **SI** le pouvoir de l'évaluation formative leur est laissé.

- L'évaluation sommative à la fin de chaque année scolaire n'est pas légalement obligatoire.
- C'est bien le droit des enseignants de ne pas monnayer les performances de leurs disciples.
- Aucune loi ne les oblige à faire redoubler au nom d'une restitution défavorablement chiffrée.

Mieux, démonétiser l'acte pédagogique rend celui-ci plus efficace et plus agréable grâce au climat de confiance ainsi installé, les étudiants n'ayant plus peur de se tromper et de déclarer eux-mêmes ce qu'ils n'ont pas compris. L'erreur est alors considérée comme un symptôme et non une faute à punir, comme un tremplin pour mieux apprendre dans une relation non violente, sans stress, ni tricherie, ni compétition, ni humiliation bref, dans l'union et la paix.

Alors, en 1-, 2-, 3-, a-t-on affaire à trois vérités ou à trois sophismes* ?

*Pour dire si une déclaration est fondée ou ne l'est pas, il est décisif d'y ajouter un complément circonstanciel dont le choix révèle la **politique** éducative mise en chantier.*

*ou 'paralogismes' si les assertions 1-, 2-, 3- sont sincères.

**« Pour l'Abolition de la Note : www.panote.org », Groupe Belge d'Education Nouvelle.